N° 74 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Samedi 14 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trèhon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA RÉINTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES

Une interpellation au Gouvernement se termine par un vote de confiance

DEMAIN

DIMANCHE 15 MARS

nous commencerons la publication du feuilleton

LE CRIME
DE LA
Rue Basse
PAR
JEAN LORFEVRE
ET
Dimanche 22 Mars
nous commencerons
LE ROMAN
DE
CLAIRE FOURNIER

Par PAUL ACKER

Dans cet ouvrage du jeune écrivain on trouvera toutes les qualités d'émotion, de tendresse et de charme qui caractérisent son talent. Il a pensé avec raison que les humbles existences valaient plus que les autres peut-être d'arrêter l'attention de l'écrivain et c'est l'humble existence de

CLAIRE FOURNIER

Demoiselle de Magasin

qu'il nous a contée. Humble existence mais douloureuse, émouvante, passionnante, et qui se déroule à travers des milieux si divers, depuis le magasin de province jusqu'au cercle de jeunes filles, à Paris, où se réunissent les isolées et où s'agite, plus ou moins conscient, un esprit un peu révolutionnaire.

LE ROMAN
DE
CLAIRE FOURNIER

passionnera toutes nos lectrices mais les hommes ne l'aimeront pas moins pour sa simplicité et sa vérité.

OPINIONS

A propos d'un Anniversaire

Il y a quelques jours, à Rouen, M. Déroulède commémora l'anniversaire de la mort du président Félix Faure. Ah ! ce fut un haut hommage rendu par le chef à peu près disparu du Parti nationaliste définitivement enterré à la mémoire de l'ancien Président de la République ! Avec le calme de l'historien, M. Déroulède a affirmé — ce dont nous nous doutions — que l'ancien Président était bien de son Parti, qu'il rêvait d'une transformation de la Constitution dans le sens plébiscitaire : — c'était bien la pensée de ce dindon orgueilleux et bête, qui, à un moment, pour avoir un costume à brandebourgs et à galons, crut pouvoir se faire nommer colonel honoraire d'un régiment de Cosaques, de celui de l'Oural !

M. Déroulède a raconté que seule la mort inattendue de Félix Faure brisa les beaux projets combinés entre l'Elysée et le cénacle nationaliste.

Ce fut une grave désillusion pour nos césariens et nos cléricaux qui, dans leur colère, s'empressèrent de dire que Félix Faure avait été assassiné par ces affreux dreyfusards et ces odieux francs-maçons ! — il faut reconnaître que la légende n'a pas pu prendre en face d'une réalité plus simple, plus triviale et plus obscène.

Quoi qu'il en soit, la mort de Félix Faure, c'était la brisure de la branche à laquelle se raccrochait désespérément le nationalisme se noyant.

Elle survint, cette mort, en pleine crise, au moment où les césariens, guidés par Déroulède et par Cavaignac — ces traîtres, — flanqués de généraux aux appétits désordonnés, appuyés par tous les prétendants, ceux d'Orléans et ceux issus du bonapartisme, étayés par l'Eglise, se croyaient assez forts pour étrangler la République.

Le complice Félix Faure mort, le jour de ses obsèques la bande tenta le coup.

L'algarade du général Roget, M. Déroulède accusant celui-ci de trahir, toute la manœuvre avortée de Reuilly, on se rappelle ces faits. Le coup fut raté.

La vérité, c'est qu'il avait été admirablement préparé ; la vérité, c'est que — et j'ai vécu ces heures angoissantes — il eût réussi sans la proclamation du Conseil municipal de Paris, lequel n'avait pas encore été conquis par le nationalisme. Forts de la complicité de certains officiers supérieurs nos nationalistes estimaient que, de l'Elysée au Père-Lachaise, la foule amassée sur le passage du cortège funèbre n'aurait qu'un cri ininterrompu : « Vive l'armée ! » et que l'armée grisée, croyant avoir avec elle l'opinion publique, M. Déroulède l'entraînant, enlèverait et le ministère et M. Loubet : le coup eût été fait.

Le Conseil municipal publia une proclamation invitant la foule au silence et à la dignité. La foule obéit. Quand le cortège sortit de l'Elysée, avenue Marigny — où un général, que je sais, nous nargua insolemment nous, les députés, car il était du complot, — avenue des Champs-Elysées, deux groupes crièrent bien : « Vive l'armée ! » Nul écho. Quelques instants après, un des meneurs du complot, en face de ce silence, disait : « Nous croyions avoir la foule avec nous : « nous nous sommes trompés ! »

Ce silence de la foule déconcerta les complices monarchistes : car tous les ennemis de la République, Déroulède Orléans, Bonaparte, espéraient faire tourner l'aventure à leur profit, chacun pensant rouler l'autre, l'Eglise étant sûre d'avoir son bénéfice quel que fût l'heureux escamoteur. De Notre-Dame, durant la cérémonie, on prépara une dépêche pour le duc d'Orléans, lui disant qu'il était inutile de venir, que l'affaire était ratée, dépêche le touchant à la frontière des Ardennes, où il était venu bride abattue de Bruxelles, dépistant les agents du Gouvernement français. Quant au prince Louis-Napoléon, le colonel cosaque, qui, malgré les étranges assurances du Gouvernement russe, conspirait avec rage, il était venu à toute vapeur de Saint-Pétersbourg, passant par une voie détournée la Suisse, Bellegarde, Bourg, Mâcon. Tous se ruaient à la curée espérée !

Mme Félix Faure avait demandé à M. Loubet de rester huit jours encore à l'Elysée : M. Loubet y avait fort galamment consenti ; or, dans la journée, les amis nationalistes de son mari l'avaient invitée à vite déménager, afin qu'elle ne fût pas mêlée au coup de force qu'on comptait faire : — et Mme Félix Faure s'était empressée de déménager.

La veille de cette journée, à la Chambre, nous recevions des lettres anonymes nous avisant de prendre garde, de nous armer pour le lendemain. Je me rappelle le commandant du Palais-Bourbon, venant du Cercle militaire et nous disant : « Je suis effrayé : j'ai trouvé des » camarades en rut, répétant que demain » on en finirait avec la République. »

M. Charles Dupuy, alors président du Conseil, connut ces renseignements que nous lui portâmes et il prit toutes les mesures nécessaires pour défendre la loi et la République.

Le jour des obsèques fut jour d'angoisse poignante pour nous tous et, il faut le dire, si M. Déroulède ne parvint pas à entraîner certains de ses complices militaires, c'est qu'il se heurta au loyalisme de deux généraux, les généraux Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, et Florentin, commandant la division où était la brigade qu'on espérait entraîner du Père-Lachaise sur l'Elysée.

La brigade, si elle avait marché, comme on l'espérait, malgré toutes les précautions prises par le Gouvernement — et les précautions furent bien prises — eût enlevé et Elysée et Gouvernement : le coup d'Etat était fait : — l'opinion n'est pas de moi : elle est du Gouvernement d'alors.

C'est là l'histoire d'hier : on l'oublie peut-être trop vite. La démocratie ferait bien de se rappeler, en vue des périls pouvant surgir à nouveau.

Quant à Félix Faure, que célèbre M. Déroulède, ah ! pour sa mémoire enfouie en une tombe encore trop fraîche, il vaut mieux ne pas trop insister !

Alexandre BÉRARD

ÉCHO

Le mariage impossible

Un incident original vient de se produire à Florence, au dire des villages de l'Hérault qui souffrent le plus des inondations. Au moment où M. Granier conduisait sa jeune fiancée devant le maire, ce dernier répondit qu'il ne lui était pas possible de les unir : M. Granier étant inscrit comme ayant du sexe féminin. Il venait de s'en apercevoir : « il était trop tard pour prévenir les fiancés, dont la stupéfaction fut grande. M. Granier protesta énergiquement, mais en vain ; il lui faudra attendre la rectification de l'état-civil. Pourvu que, d'ici là, sa fiancée ne se dérange pas !

UN BANDIT EN CONSEIL DE GUERRE

SOLDAT CONDAMNÉ A MORT

Trois personnes assassinées, innombrables agressions et cambriolages : une région était terrorisée

Le conseil de guerre du 3e corps d'armée était saisi, jeudi dernier, d'une affaire qui a fait grand bruit à la fin de l'année dernière, dans les environs de Vernon.

L'accusé, Arthur Duchesne, avait été incorporé le 9 avril 1907 au 28e régiment d'infanterie à Evreux, lorsque le 3 mai, il fut réclamé par la justice civile pour subir une peine de six mois de prison prononcée contre lui par le tribunal d'Evreux, pour vol. Il subit sa peine à la prison de cette ville et le 3 novembre il fut renvoyé à son régiment ; mais quelques heures après, il s'échappait et se réfugiait dans la forêt des Andelys. A partir de ce moment Duchesne devint pour toute cette région une cause de terreur ; chaque jour des vols avec effraction étaient commis dans les fermes des environs ; l'acte d'accusation en relève toute une série à Hennetis, à Mézières, à Notre-Dame-de-l'Isle, etc.

Malheur à ceux qui, au cours des expéditions nocturnes du cambrioleur, se trouvent devant lui ; Duchesne ne craint pas alors de devenir assassin. C'est ainsi que le 23 décembre, au petit jour, ayant rencontré Mme veuve Veissières, demeurant au hameau de Normandie, qui se rendait au marché de Vernon, il tira sur elle un coup de fusil et l'atteignit dans le dos. La pauvre femme roula sur le sol. Duchesne s'élança sur elle pour la dévaliser : « Ne me tuez pas, lui cria-t-elle ; si c'est mon argent que vous voulez, prenez-le, il est dans ma poche droite ». Etonné que sa victime ne soit pas morte, le misérable lui écrase le visage et la tête à coups de crosse jusqu'à ce qu'elle ne donne plus signe de vie. Il la dévalise alors et s'enfuit.

Fort heureusement, Mme Veissières n'était pas morte. Transportée à l'hospice de Vernon, elle désigna aussitôt Duchesne comme son assassin.

Ce premier crime devait bientôt être suivi d'un double assassinat, commis le 26 novembre à Port-Mort dans les circonstances suivantes :

Dans une masure habitait un bûcheron, Gustave Thévenin, âgé de cinquante-trois ans, vivant avec une femme du même âge, connue seulement par le nom de Marie. Ces deux pauvres gens, très estimés, vivaient misérablement. A plusieurs reprises, ils avaient aperçu Duchesne rôdant autour de leur masure, cherchant à les voler, et ils l'avaient menacé de le dénoncer. Le 26 novembre, Thévenin, souffrant, était couché quand un coup de feu retentit : le pauvre homme fut tué sur le coup. Sa compagne était assise près de lui ; un second coup de feu envoie rouler sur le sol la pauvre femme, tuée également.

Un maçon, Marcelin Georges, qui avait entendu les détonations, s'approcha de la cabane, mais n'osa y entrer ; ce n'est que deux jours après qu'il se décida à parler. On pénétra alors dans la cabane et on trouva les cadavres des deux malheureuses victimes.

Il n'y eut qu'un cri dans le pays : c'est Duchesne qui a fait le coup. Mais comme il avait mêlé la tentative de meurtre sur la veuve Veissières, Duchesne, quand il fut arrêté quelques jours plus tard, nia la double assassinat de Port-Mort.

A l'audience, Duchesne a persisté dans ses dénégations.

La confrontation avec la veuve Veissière, qui complètement remise a pu venir à l'audience, a été particulièrement émouvante. Elle a reconnu Duchesne comme son assassin.

Après un réquisitoire réquisitoire du lieutenant-colonel Hartung, commissaire du gouvernement, qui a réclamé contre Duchesne la peine de mort, l'audience a été levée à six heures et renvoyée au lendemain pour la plaidoirie de Me Roger, avocat de Duchesne, et le prononcé du jugement.

Ce matin, après une brillante plaidoirie de Me Roger, avocat, le conseil de guerre s'est retiré, à dix heures, dans la salle des délibérations.

Il en est ressorti deux heures après rapportant contre Duchesne un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes, sur les vols commis à main armée et la tentative de meurtre commise sur Mme Veissières.

Le double assassinat de Port-Mort est écarté.

En conséquence, Duchesne est condamné à la peine de mort.

LE FEU A L'USINE GAVEAU

Nouveaux détails

Paris, 13 mars.

Je vous ai signalé par téléphone l'incendie qui s'est déclaré la nuit dernière à l'usine Gaveau, la grande fabrique de pianos de Fontenay-sous-Bois. Voici des détails sur ce sinistre :

L'usine Gaveau, qui fut édifiée il y a dix ans environ, couvrait une vaste superficie de terrain, comprise entre les rues Thérèse et Jean-Jacques-Rousseau. Par derrière, elle donnait sur des terrains vagues. Il y a deux ans, les bâtiments furent surélevés et remis à neuf. Elle occupait plus de quatre cents ouvriers que ce sinistre va, pour la plupart du moins, réduire momentanément au chômage et priver de leur gagne-pain.

L'alarme

Tous les travailleurs avaient, comme de coutume, quitté les ateliers à l'heure habituelle. Après leur départ, le gardien de l'établissement, M. Questenel, avait fait en ronde ordinaire, sans rien remarquer d'anormal, et était rentré dans son logement, ayant constaté que tout était en ordre dans l'usine.

Deux heures plus tard, un charbonnier, qui habite 71, rue Castel, M. Delalu, montait se coucher dans sa chambre, aperçut de la fumée s'élever au-dessus des bâtiments de l'usine donnant sur la rue, et qui fut bien vite mélangée de quelques lueurs. Il courut avertir M. Questenel. Celui-ci constata, en effet, que le feu venait d'éclater au deuxième étage, sous les combles, dans les ateliers où l'on opérait le vernissage des pianos. L'alarme fut donnée et, quelques instants plus tard, les pompiers de Fontenay-sous-Bois intervenaient, bientôt rejoints par ceux de Montreuil. Mais à ce moment déjà, les flammes crépitantes s'élevaient en d'immenses gerbes au-dessus des bâtiments.

Pas d'eau !

Les pompiers se mirent en devoir de les combattre, mais lorsqu'ils eurent mis leurs pompes en batterie on constata que l'eau faisait défaut ! Il fallut aller brancher les tuyaux à près d'un kilomètre de l'usine incendiée et les compagnies de ces localités manquaient du matériel nécessaire. On songea à recourir aux pompiers de Paris, mais dans l'affolement général, au lieu de téléphoner, on télégraphia et la dépêche mit plus d'une heure à parvenir à destination. Pendant ce temps les flammes gagnaient constamment du terrain et menaçaient d'envahir non seulement l'usine entière, mais encore les immeubles voisins. M. Gaveau alla lui-même à Paris prévenir le préfet de police et l'état-major des pompiers ; mais quand les sauveteurs parisiens intervinrent, il était déjà plus de onze heures. On juge des ravages que l'incendie avait eu le temps de causer. Entre temps, étaient intervenus leurs collègues de Vincennes, de Bagnolet et de toutes les localités avoisinantes, en même temps que les zouaves descendus du fort de Rosny-sous-Bois, les chasseurs venus du fort de Vincennes, et le personnel de l'école de Joinville-le-Pont. Tous se dévouaient de leur mieux pour organiser le service d'ordre et combattre le sinistre le plus efficacement possible. Mais l'absence d'eau se faisait toujours terriblement sentir.

Le fléau s'étend...

Bientôt, en effet, les flammes se propagèrent au quatrième étage d'un immeuble situé 71, rue Castel, dont les locataires durent s'enfuir précipitamment. Alors les sauveteurs, jugeant que leurs efforts étaient inefficaces en ce qui concernait l'usine, ne s'occupèrent plus que de protéger les immeubles voisins. Après une demi-heure de travail ils parvinrent à arrêter l'incendie, qui menaçait de dévorer la maison portant le numéro 71 de la rue Castel. Vers une heure du matin, une grande partie de l'usine était en feu. Seuls les bâtiments donnant sur les terrains vagues avaient pu être protégés. Tout le reste flambait. C'était un brasier énorme ; le spectacle était terrifiant. A tout instant, des pans de murs s'écroulaient, avec un fracas énorme. Aussi les dégâts sont-ils des plus importants. Un des directeurs de l'usine lui écrivait, devant nous, à plusieurs millions. Malheureusement, tout ne se borne pas à des dégâts matériels. En effet, au cours de la lutte contre le fléau, trois pompiers ont été assez grièvement blessés. Tout d'abord, c'est le caporal Demougeot, de Montreuil-sous-Bois, qui fut pris sous un amas de matériaux et eut la jambe gauche brisée ; d'autre part, le sapeur Regnault, de Fontenay-sous-Bois, est tombé d'une voiture et fut relevé couvert de contusions et de brûlures, enfin, son collègue Beuchet, de Montreuil, passa au travers d'une verrière et s'est ouvert la main. Comme de coutume, les pompiers ont été admirables de dévouement. Malgré les difficultés du sauvetage, plusieurs d'entre eux n'hésitèrent pas à se jeter au milieu de la fournaise, pour sauver les chevaux, — et ils y réussirent, d'ailleurs. Dès le premier moment, M. Pols, commissaire de police de Vincennes, s'était inquiété de rechercher les causes de ce sinistre. Il n'a pu les déterminer exactement ; toutefois on a tout lieu de croire que la malveillance y est complètement étrangère. Le feu a pris au deuxième étage, dans un atelier où se trouvent trois fours servant à la fabrication de vernis. On suppose que l'un d'eux, mal éteint, aura chauffé un amas de copeaux qui se trouvait à proximité et qu'une simple étincelle partie du foyer aura dès lors suffi à enflammer.

LES ESPIONS A TOULON

Le Verdict

Toulon, 13 mars.

Le Tribunal correctionnel a prononcé, ce matin, son jugement dans l'affaire d'espionnage de Toulon et de Marseille. On se souvient qu'à la première audience consacrée à ce procès, le Tribunal ayant refusé d'accorder la publicité des débats, les accusés déclarèrent faire défaut et sortirent de la salle ainsi que leurs défenseurs.

Le jugement, remis à huitaine, a été lu aujourd'hui. Il fait connaître que c'est André qui joua le rôle de dénonciateur et fut chargé d'amorcer Blain, Fargel et Crépy. La bande fut arrêtée le 9 novembre. Les documents trouvés en la possession des espions étaient de minime importance, inexacts et incomplets. Cependant, le Tribunal estime que la faute commise est grave, car il est établi que des documents ont été proposés à l'étranger par Fargel.

Le Tribunal estime en outre qu'on doit tenir compte, pour les condamnations à prononcer, de l'état de chacun des inculpés et qu'il y a lieu d'établir une différence entre chacun d'eux, surtout en ce qui concerne Crépy, qui était au service de la France au moment où il se procura les plans.

En conséquence le Tribunal prononce les condamnations suivantes :

Gaston Crépy, deux ans de prison et mille francs d'amende ;

Laurent Fargel, dix-huit mois de prison et mille francs d'amende ;

Jean-Aimé Blain, un an de prison et cinq cents francs d'amende ;

Auguste André, six mois de prison et trois cents francs d'amende. Tous les quatre sont, en outre, condamnés à cinq ans d'interdiction de séjour et à cinq ans de privation de [illegible]

Les attentats anarchistes EN ESPAGNE

Barcelone, 13 mars.

Les terroristes espagnols semblent vouloir prouver que, malgré l'accueil enthousiaste fait à Alphonse XIII par la population de Barcelone, la situation n'a pas varié dans la seconde ville du royaume. A chaque instant, on annonce l'explosion ou la découverte d'une nouvelle bombe. En deux jours, trois de ces engins ont éclaté, trois autres ont été relevés par la police.

La boîte infernale qui éclata, mercredi soir, à dix heures et demie, sur le quai du Port, sans faire de victimes et ne causant que des dégâts insignifiants, était un engin plus dangereux qu'on le crut tout d'abord. Il s'agirait d'une bombe à renversement semblable à celles qui éclatèrent dernièrement avant la visite du roi.

Le second engin qui a explosé pendant son transport dans une voiture blindée, était un tube en zinc de six centimètres de diamètre sur seize de longueur. Cette explosion n'a causé aucun accident de personne. La police, mise sur les dents par ces découvertes de bombes, procède, en ce moment, à l'arrestation des anarchistes propagandistes par le fait.

Les nommés Latorre, Segura et Macia, anarchistes militants, et deux autres anarchistes ont été écroués. Ils sont soupçonnés d'avoir placé la bombe qui éclata, mercredi, sur le quai du Port et d'en avoir posé, sur le quai d'embarquement, une seconde, qui, d'ailleurs, n'explosa pas, le matin du jour de la visite du roi à l'escadre autrichienne.

Le Congrès des Douaniers

LA QUESTION SYNDICALE

Paris, 13 mars.

Le congrès des douaniers a, sur la question syndicale proprement dite, voté l'ordre du jour suivant, par 22 voix contre 4 :

Considérant que la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels est la meilleure pour sauvegarder les intérêts de la corporation et combattre le favoritisme et le népotisme, mais que l'arbitraire des politiciens qui sont là et ailleurs en rendent les maux ;

Invite le gouvernement et les Chambres à accorder le syndicat aux fonctionnaires, comme il l'a fait aux ouvriers des manufactures et des arsenaux ;

Prend acte du vote de la Chambre réintégrant les camarades révoqués pour délit d'opinion ;

Vote le principe du syndicat et donne mandat au conseil d'administration d'en poursuivre la réalisation d'accord avec les organisations syndicales et de préparer ainsi la transformation de l'Union générale en syndicat. Cette transformation ne pourra avoir lieu qu'au congrès.

La discussion du « cas Cancognie » s'est terminée par la ratification du vote par lequel le groupe parisien de l'union avait prononcé la réintégration de l'ancien secrétaire général radié pour la « Lettre à M. Clémenceau ».

Le congrès a enfin voté un ordre du jour dans lequel il exprime « de nouveau son et l'assurance de son dévouement aux institutions républicaines », et qu'il a adhéré au Président de la République, au président du conseil, au ministre des Finances et au directeur général des douanes.

CHAMBRE

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le ministre de la guerre dépose un projet de loi réglant la situation des militaires qui se sont engagés entre le 21 mars 1906 et le 20 mars 1907.

Le projet est renvoyé à la commission de l'armée.

La Chambre valide sans débat l'élection de M. Gheusi à Muret.

La Chambre a adopté la proposition de résolution de M. Pierre Baudin, tendant à faire établir un inventaire des domaines forestiers de la France.

Les effectifs de l'armée

L'INTERPELLATION RAIBERTI

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Raiberti sur la situation des effectifs de l'armée.

M. Raiberti. — On doit constater un [illegible] ment de notre organisation militaire, qui tend au dédoublement de nos effectifs. En temps de paix, le chiffre de l'effectif mobilisable, par suite de l'application de la loi de deux ans, est de 50000. Au moment de la discussion de la loi, on avait compté sur les renganements qui n'ont pas atteint le chiffre sur lequel on comptait.

La conséquence du défaut de la [illegible] des quatrièmes bataillons dans l'infanterie.

En 1874, nous avions 600 bataillons d'infanterie, l'Allemagne 400 ; aujourd'hui, l'Allemagne en a 651 et en prend 649. Dans cinq ans, elle en aurons 534 ; l'Allemagne a 650.000 hommes de plus que nous.

M. Dubois. — Mais la France a dix millions d'habitants de moins.

M. Raiberti. — C'est précisément la question que je me propose d'examiner.

Pour la cavalerie, même écart. L'Allemagne a 548 escadrons ; elle en aura 560. En France, nous n'en avons que 450. Chez nos voisins [illegible] à 652. Il arrive que les hommes [illegible] [illegible] que de deux ans [illegible] [illegible] ; l'obligé de bien [illegible] [illegible] dant la crise de l'instruction, les [illegible] cavalerie ne pourront partir qu'avec le [illegible] le jour effectif au temps de paix, ce qui serait très grave pour nos régiments de cavalerie.

Par exemple, le régiment de cavalerie [illegible] le couvrir qui est stationné à Sarrebourg [illegible] ne recrute que par remplacants. Il partira dans les 24 déclarations de guerre avec seul effectif complet, soit 125 hommes, par escadron, alors que le régiment de dragons de Lunéville qui lui est opposé serait obligé de partir avec un effectif réduit de 75 hommes seulement par escadron. (Mouvements).

Pour l'artillerie, l'Allemagne a un nombre de pièces supérieur au nôtre, 160 contre 96.

M. le ministre propose, dans son projet, d'augmenter d'un tiers nos pièces d'artillerie et de porter le nombre de batteries de 560 à 734. Il en résultera une dépense considérable pour les [illegible] Où trouvera-t-on les hommes nécessaires ? Il ne suffit pas d'avoir des pièces de canon supérieures à celles de nos adversaires ; il faut savoir les mener et les utiliser. Le canon de 75 est un instrument très délicat et l'instruction de nos artilleurs ne pourra jamais être complète.

M. Raiberti demande la nomination d'une commission extraparlementaire, chargée d'étudier la question et composée de parlementaires et d'officiers supérieurs.

Réponse du Ministre de la Guerre

Le général Picquart constate tout d'abord la diminution de la natalité en France, le contingent aussi reste stationnaire ; il faut utiliser le mieux et le plus rapidement possible ce qui nous reste d'effectifs. Pour cela, le ministre a grande confiance dans la loi de deux ans qui donne 510.000 pour la Métropole et 50.000 hommes pour les troupes d'Afrique.

Il démontre l'utilité des hommes du service auxiliaire.

Le général Picquart estime que les troupes de couverture sont suffisantes avec leur effectif de 120 hommes par [illegible]

Ce sont des soldats de deux ans, comme les soldats Allemands de la frontière.

Le ministre entre dans le détail de la composition des réserves et des quatrièmes bataillons. Puis, parlant des effectifs de l'artillerie, il pense que le nombre de pièces peut en être augmenté.

L'orateur fait l'éloge de la loi de deux ans, qui donne des officiers de réserve et des réservistes éduqués. Répondant à une interpellation, il dit qu'il y a actuellement un millier d'officiers de réserve.

Il termine par un grand éloge des troupes envoyées au Maroc et qui ont combattu avec héroïsme. (Applaudissements sonores).

M. Messimy à la tribune

M. Messimy vient lui aussi constater que les effectifs diminuent d'année en année.

Il est partisan de la suppression de certaines unités ; il permettrait bien qu'on [illegible] le moins aux formations fondamentales de l'armée. Il espère que la commission [illegible] quelque peu aux inconvénients signalés en faisant dans certaine mesure appel aux contingents algériens.

La commission de l'armée s'efforcera d'apporter un projet de réforme [illegible] l'établissement de la défense. (Très bien).

L'orateur, au nom de la commission, [illegible] la nomination d'une commission extra-parlementaire. (Très bien. Très [illegible]

La clôture est prononcée.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté à main levée.